

Le Plan de mobilité

Pays Basque - adour PÉRIODE 2020-2030

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA

SINDICAT DE LAS MOBILITATS PAÍS BASCO-ADOR







sommaire

Le plan de mobilité, c'est quoi?

Un	projet pour	les mobilités	du «	quotidien	4
Les	différentes	composantes	s du	PDM	5

Contexte et territoire

Le contexte du projet	6
Un territoire attractif et contrasté	7
Des services de mobilité à connecter	8
Un environnement fragile à préserver	9

Un projet mobilité ambitieux pour l'horizon 2023

Axe 1: Transition(s): moins se deplacer, mieux se deplacer 11
Axe 2 : Cohésion : permettre à toutes et tous de se déplacer12
Axe 3 : Entraînement : faire pour et avec les usagers13



Le Plan de mobilité c'est quoi?

un projet pour les mobilités du "Quotidien"

une autorité organisatrice de mobilité durable unique pour le territoire pays basque - adour

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour de la Communauté Pays Basque exerce la compétence « mobilité », par délégation et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (64) et des communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx (40) soit sur 161 communes.

Le Plan de mobilité, document réalisé sur les territoires dotés de plus de 100 000 habitants, définit à un horizon de dix ans une organisation des services et des infrastructures de mobilité des personnes et des marchandises, et en programme également la mise en œuvre. Il s'agit d'une démarche règlementaire élaborée dans le respect des enjeux de cohésion sociale, d'environnement et de santé publique.

Le Plan de mobilité doit :

Être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays-Basque et du Seignanx.

Prendre en compte les objectifs et stratégies des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) du Pays

Basque et du Seignanx.

S'imposer aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

au sein du cadre Législatif et Juridique national, Le code des transports établit les principaux Leviers d'action de ce document de planification et de programmation :

- l'amélioration de la sécurité en opérant un partage de la voirie,
- la **diminution du trafic** automobile,
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants,
- l'amélioration de l'usage du réseau de voirie,

- l'organisation du stationnement,
- l'organisation des conditions d'approvisionnement nécessaires aux activités commerciales et artisanales,
- l'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques,
- l'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements,
- les infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les différentes composantes du pom

o. Résumé non Technique

Synthèse des éléments saillants du dossier

I. contexte

- · Positionnement dans le cadre réglementaire,
- Lien avec les autres documents de programmation et de planification
- · Organisation de la démarche.
- Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

II. DIAGNOSTIC

1. Territoire

- · Positionnements et dynamiques du territoire,
- Contrastes d'organisation, de fonctionnements et dynamiques,
- Pratiques de mobilité,
- · Contrastes saisonniers.
- Analyse des fonctionnements du territoire

2. Thématiques

- · Pratiques des modes actifs,
- Transports en commun et nœuds multimodaux,
- Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
- Mobilité telle un service,
- · Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
- · Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
- Réseaux de voirie et sécurité routière,
- Stationnements,
- Logistique.
- Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité

3. État intital de l'Environnement

Situation de référence d'un point de vue environnemental

III. PROJET

1. Documents cadres

Les orientations à considérer

2. Enjeux et ambitions

- Transition(s): Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers
- Description du projet à un horizon 2030

3. Plan d'actions

Les actions pour mettre en œuvre le projet

iv. évaluation environnementale

Les incidences du projet sur l'environnement

v. annexes

- 1. Pièces administratives
- 2. Porter à connaissance des services de l'état
- 3. Bilan de la concertation
- 4. Annexe accessibilité
- 5. Cartothèque
- 6. Avis des personnes publiques associées et consultées
- 7. Enquête publique
- 8. Répertoire des sigles

Le contexte Du projet



L'UTILISATION MASSIVE DE LA VOITURE A DES EFFETS IMPORTANTS SUR LE CADRE DE VIE :

- les émissions de gaz à effet de serre : une part importante et croissante malgré des engagements à les réduire pour limiter les effets du changement climatique,
- le **bruit** : première gêne au domicile des Français, avec des effets sur la santé.
- les **émissions de polluants** : un mort par jour sur le territoire,
- la **sédentarité** : quatrième cause de mortalité en France,
- les **accidents de la route** : des conséquences directement visibles,
- l'occupation de l'espace public pour rouler et stationner: limite l'espace disponible pour les autres modes.

La société se transforme et fait évoluer les pratiques de mobilité et les attentes des usagers :

- les rythmes de vie changent, les horaires décalés se développent, le phénomène des heures de pointe s'étale sur de plus longues périodes,
- les espaces de vie s'étendent notamment du fait des prix de foncier plus accessibles à mesure que l'on s'éloigne des agglomérations, la distance des déplacements augmente,
- le vieillissement de la population, la décohabitation des ménages, la recomposition des familles... font apparaître des besoins spécifiques,
- l'essor du e-commerce, les livraisons à domicile se multiplient.

en France, les coûts de ces incidences pour la collectivité sont élevés :

67 000

décès par an en France liés à la pollution de l'air

83 %

des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture localement

50 %

des déplacements en voiture font moins de 3 km

La VOITURE et son utilisation évoluent :

- les consommateurs se disent moins attirés par la voiture,
- dans les grandes agglomérations, la part de la voiture baisse,
- le **covoiturage et l'autopartage** permettent des usages partagés de la voiture,
- les véhicules dits « propres » permettent d'envisager une réduction des émissions de gaz à effet de serre et les véhicules autonomes des nouvelles formes

de transports collectifs...

un territoire attractif et contrasté

Á l'échelle nationale, le ressort territorial du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour représente l'un des plus vastes territoires couverts par un Plan de mobilité. Il concerne des espaces diversifiés : urbains, périurbains, ruraux, frontaliers, littoraux, montagnards et touristiques.

un espace de vie contrasté :

- 2/3 de la population et 3/4 des emplois **sont** localisés sur le littoral,
- · une population âgée et vieillissante,
- un rôle important joué par les principales communes qui structurent le territoire et organisent les déplacements,
- des secteurs à enjeux spécifiques (espaces agricoles, quartiers prioritaires de la ville...).

 une forte augmentation de la population à distance des emplois et des services de mobilité.

La dépendance à La voiture:

325 700 habitants en 2015

30% des personnes ont plus de 60 ans

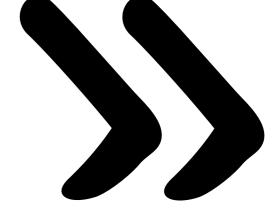
pes pynamiques qui augmentent

+ 3 000 habitants /an

un territoire attractif marqué par les dynamiques saisonnières:

- une fréquentation importante du littoral durant l'été,
- les touristes utilisent moins la voiture que les résidents.





Des services de mobilité à connecter

une organisation des services qui REFLÈTE LA RÉPARTITION DE LA POPU-Lation et des déplacements:

- · les services et infrastructures de mobilité se concentrent sur l'espace littoral : bus, gares, aménagements cyclables, aéroport,
- un premier niveau de maillage des services entre le rétro-littoral, l'intérieur et le littoral : cars, train express régionaux, amorces des grands itinéraires vélo,
- · dans l'intérieur, un début de services à l'échelle des bassins de vie : navettes, transport à la demande, solution de covoiturage et sections cyclables.

Des services et des infrastructures à renforcer et à mettre en réseaux:

- des services de transports en commun encore trop faiblement utilisés et trop peu connectés pour permettre des usages combinés,
- des aménagements piéton-vélo encore trop morcelés.

une bonne desserte du territoire PAR Les TRANSPORTS PUBLICS:

- 50 % des communes ont une desserte en transport en commun
- 90 % des habitants et emplois se situent dans des communes desservies en bus, car ou train
- La quasi-totalité des communes a une desserte par les cars scolaires.

une place offerte à la voiture peu remise en question:

- en circulation comme en stationnement la voiture est omniprésente dans l'espace public, jusque sur les places et les trottoirs : elle est encore admise partout,
- des solutions de covoiturage et autopartage encore limitées,
- · la voiture reste perçue comme la solution de facilité.

Le saviez-vous?

185 hectares:

c'est l'équivalent de la surface occupée par les voitures des ménages

 $95\,\%$ du temps une voiture est à l'arrêt

88% des ménages ont au moins un véhicule

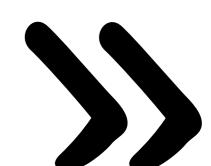
 $38\,\%$ des ménages en ont deux ou plus

des déplacements sont réalisés en voiture des déplacements se font à pied en transports en commun

un environnement FRAGILe à PRÉSERVER

une artificialisation des sols qui menace La Richesse des espaces naturels, la biodiversité et provoque des ruissellements:

· limiter l'imperméabilisation des sols et le développement dans et à proximité des espaces à enjeux écologiques lors de la création de nouvelles infrastructures : privilégier la reconversion de terrains déjà aménagés.



des risques d'érosion du littoral et d'atteinte aux paysages Liés à L'omniprésence de la voiture:

- réduire, canaliser et/ou organiser l'accès aux sites fragiles et remarquables,
- intégrer un traitement paysager des infrastructures de mobilité.

en termes de qualité de l'air, des alertes plus nombreuses malgré Des conditions météorologiques masquant Les niveaux d'émissions Des polluants atmosphériques:

• agir sur deux leviers complémentaires : changer de comportements (réduire les usages individuels de la voiture) et engager les mutations technologiques et énergétiques des véhicules.

pes nuissances sonores à proximi-TÉ DES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS ET De L'aéroport:

• apaiser les circulations et limiter l'exposition de nouvelles populations.



à L'échelle du Territoire:

32% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux transports,

35~% des consommations totales d'énergie finale sont issues de produits pétroliers,

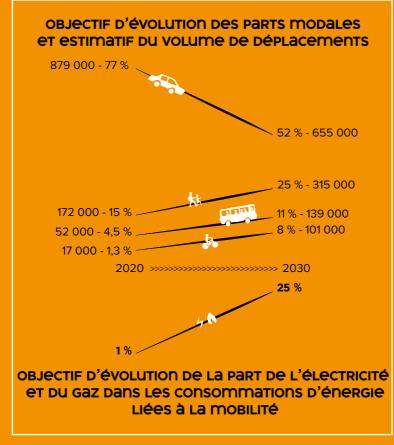
207 ha: rythme annuel d'artificialisation des terres depuis 2009, soit la surface de la commune de l'Hôpital-Saint-Blaise ou, en dix ans, celle de Bayonne.



un projet mobilité ambitieux POUR L'HORIZON 2030

un projet doté d'une importante portée environnementale, qui s'organise autour de deux **OBJECTIFS FORTS:**

- 1. Que la majorité des déplacements soit réalisée par Des modes alternatifs à La VOITURE INDIVIDUELLE:
- > L'objectif est de passer de 77 % des déplacements réalisés en voiture à 52 % en 2030. Cet objectif est rendu possible par une augmentation importante des pratiques piétonnes (25 %, (11%, + 6,5 points).
- 2. Que le pétrole ne soit plus L'unique énergie de la mobilité motorisée:
- couvrent 25% des consommations contre à peine



axe 1

TRANSITION(S): moins se déplacer, mieux se déplacer

La mobilité est essentielle pour les acteurs du territoire, mais aussi très impactante pour celui-ci ainsi que pour le cadre de vie de ses habitants. L'ambition du Plan de mobilité est de projeter un modèle de mobilité plus sobre, plus « actif » et partagé.

enjeux:

- Contribuer à limiter les causes et les impacts du changement climatique : agir pour réduire les émissions en développant des solutions plus sobres, optimisées ou en utilisant des énergies alternatives.
- Préserver la santé publique, le cadre de vie et la sécurité pour tous les usagers : agir pour des solutions de mobilité réduisant leurs impacts sur la santé des individus en luttant activement contre la pollution de l'air, le bruit, la sédentarité et l'insécurité routière particulièrement des plus vulnérables.

ambitions:

- · Considérer la mobilité comme un des critères prioritaires au service de l'aménagement et de l'organisation du territoire : organiser les territoires en proximité autour des services et infrastructures de mobilité, maintenir des équipements et commerces dans les espaces ruraux, valoriser la marche comme véritable maillon de la chaîne de déplacement,
- Réduire les besoins de déplacements contraints : réduire les déplacements liés au travail (encouragement au télétravail) et favoriser l'accompagnement (adaptation des transports scolaires, circuits piétons cyclistes, réseaux d'entraide entre parents),
- Sécuriser et faciliter les déplacements à vélo : accompagner la réalisation d'aménagements, développer les équipements et les services (location, aide à l'acquisition, information),
- · Mieux et moins utiliser la voiture : partager l'utilisation des véhicules (développement du covoiturage, du stop organisé et de l'autopartage) et utiliser le levier stationnement pour inciter à réduire l'utilisation de la voiture (offre et réglementation), son impact dans l'espace public,
- Économiser les ressources, prévenir les risques et limiter les impacts : miser sur des motorisations et carburants moins émetteurs de polluants et moins consommateurs d'énergies issus du pétrole, limiter l'utilisation d'espaces agricoles et naturels pour les nouvelles infrastructures,
- · Créer les conditions d'une logistique urbaine durable : définir des règles en croisant les attentes des opérateurs, des acteurs économiques et des collectivités, optimiser les courses, opter pour des véhicules plus petits et plus légers, développer des espaces logistiques de proximité,
- · Améliorer la sécurité routière : participer à l'observation et au traitement des situations à risque,
- Expérimenter de nouveaux moyens : évaluer, innover, tester les conditions de déploiement des véhicules autonomes, des engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes électriques...), et organisation de nouveaux systèmes de transports en commun, de nouveaux usages des infrastructures.



COHÉSION: PERMETTRE à TOUTES ET TOUS DE SE DÉPLACER

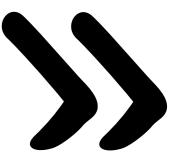
La mobilité reste un facteur nécessaire à l'insertion sociale. C'est aussi une condition pour le développement de certaines activités économiques et d'échanges matériels. L'ambition du Plan de mobilité est de répondre aux besoins de déplacement de manière efficace.

enjeux:

- Fiabiliser les conditions de déplacements motorisés des personnes et des marchandises au sein du territoire et avec l'extérieur : agir pour garantir les temps de parcours.
- Réduire le coût économique des déplacements pour les ménages, les entreprises et les collectivités : agir pour rediriger les financements des collectivités vers les solutions de mobilité collectives et actives et réduire la part du budget des ménages affectée à la mobilité.
- Prendre en compte la diversité des besoins collectifs et des situations individuelles: agir pour que chaque service ou chaque aménagement soit pensé pour être accessible au plus grand nombre.

ambitions:

- · Hiérarchiser et adapter le réseau de voiries pour organiser la vie locale tout en maintenant l'efficacité de certains échanges : adapter les aménagements des voies à leurs fonctions (réduire les vitesses en ville, mieux utiliser les autoroutes...),
- · Organiser des services collectifs de mobilité à l'échelle des bassins de vie et mailler le territoire : organiser les services de transports en commun adaptés aux différents espaces du territoire (lignes performantes, car express, services ferroviaires, services de proximité, transport à la demande...),
- · Affiner la prise en compte de tous les publics pour limiter les freins à la mobilité : accessibilité des véhicules et de l'information, plateforme mobilité, traduction des supports de communication,
- · Pérenniser et valoriser les grands équipements et liaisons qui ouvrent le territoire sur l'extérieur : accompagner le développement des grandes liaisons cyclables, ferroviaires, maritimes, aériennes, pour le fret et les voyageurs.



axe 3

entraînement : Faire pour et avec Les usagers

Le modèle de mobilité proposé est construit pour satisfaire les besoins de mobilité des usagers du territoire. Le projet ne peut d'ailleurs être porté qu'avec l'adhésion et la volonté des acteurs, à commencer par ses habitants. Ceux-ci seront les premiers porteurs du projet.

enjeux:

- Accompagner les usagers dans le changement : agir pour inclure les usagers dans la volonté de changer les pratiques de mobilité et pour qu'ils soient les premiers relais de la mise en œuvre du nouveau projet de mobilité.
- Évaluer et anticiper les besoins : agir pour ajuster et améliorer les réponses et mieux satisfaire les attentes des acteurs du territoire.

ambitions:

- Permettre une mobilité « sans couture » : faciliter la préparation au voyage (informations homogénéisées et augmentées), l'achat et l'utilisation des titres de transport (tarifications uniformisées, titre de transport unique et dématérialisé, vente en ligne), la complémentarité des modes de déplacements (création de pôles d'échange et parkings-relais), la coopération avec les territoires proches,
- Encourager les initiatives citoyennes : accompagner le développement de services proposés par les associations,
- Convaincre les usagers d'adapter leurs pratiques : informer, expliquer, intervenir notamment en milieux professionnels et scolaires, donner goût aux pratiques alternatives,
- Connaître les pratiques pour adapter les services : observer, analyser, évaluer et partager les tendances et les évolutions.

Services de maillage

efficace

Le Plan de mobilité

Pays Basque - adour Période 2020-2030





